

SAINT-NAZAIRE
AGIT AVEC VOUS



DÉLIBÉRATION-CADRE

**VIE
ASSOCIATIVE**

DÉCEMBRE 2016



saintnazaire.fr



SAINT-NAZAIRE AGIT AVEC VOUS

VIE ASSOCIATIVE

Le service public local est au cœur de la vie quotidienne : écoles, équipements sportifs et culturels, aménagements de l'espace public favorisant les pauses en ville, les pratiques libres en plein air... Ce service au public passe par la livraison de petits et grands équipements, mais aussi par le déploiement de nombreuses politiques publiques et de coopérations qu'il est parfois plus difficile de rendre visibles. C'est le sens de ces rendez-vous d'automne « Saint-Nazaire agit avec vous », qui doivent permettre l'information et les débats sur l'action municipale et ses nombreux partenariats associatifs. Saint-Nazaire, c'est vous, c'est la municipalité, ce sont les associations, les services municipaux, bref toutes celles et ceux qui font que notre « ville jardin au bord de l'océan » est animée tout au long de l'année. Grâce à ces actions croisées, se tissent ici, jour après jour, les fils de la solidarité et le plaisir d'être Nazairiennes et Nazairiens.

Profitez bien de ces rencontres. Au plaisir de vous y croiser.



David Samzun
Maire de Saint-Nazaire

L'histoire de notre ville s'est construite avec les associations. Au lendemain de la guerre, quand il s'est agi de reconstruire la ville, seule la solidarité des habitantes et habitants a permis de relever ce défi qui s'imposait à eux. Cet héritage historique de l'engagement des habitantes et habitants se traduit maintenant par une culture du *vivre ensemble* spécifique à notre ville.

Depuis peu, la Ville de Saint Nazaire, considérant la demande de ses citoyennes et de ses citoyens d'investir les nouveaux champs de l'engagement, a réorganisé ses services pour pouvoir répondre à ces nouvelles aspirations. De cette réflexion, est née la Direction des Initiatives associatives et citoyennes. Il était fondamental, pour nous, de répondre à ces nouvelles sollicitations tout en conservant cette tradition associative qui fait le sel de notre cité portuaire.

Cette nouvelle direction permet de mettre en cohérence l'expression de l'envie participative des habitantes et habitants en répondant à ces nouveaux défis, et à l'envie des Nazairiens et Nazairiennes de faire la ville.

En 2023, la plateforme numérique « J'agis pour Saint-Nazaire » a enrichi le dispositif. Elle devient l'expression et la porte d'entrée pour celles et ceux qui ambitionnent de construire la ville de demain.

Solidairement,

Céline Girard-Raffin
Première adjointe au Maire,
en charge de la Vie associative
et de la Participation des habitant-es



Guillaume Burban
Conseiller municipal en charge de la Vie associative
et de la Participation des habitant-es



Plus de 650 associations œuvrent au quotidien sur Saint-Nazaire dans des domaines très variés : social, santé, culture, éducation, développement durable, sport, loisirs, etc. Avec leurs bénévoles, leurs salariés, leurs adhérents, ces associations contribuent de manière essentielle au développement économique, social et citoyen des habitants et de la ville. La Ville reconnaît pleinement cet apport indispensable du tissu associatif au lien social, dans le respect de l'autonomie, de la diversité et de la liberté des associations agissant sur Saint-Nazaire. En tant que premier partenaire des associations sur son territoire, la Ville veut réaffirmer sa volonté

de nouer des relations fortes et de confiance réciproque avec le monde associatif, basées sur le principe d'égalité de traitement entre toutes les associations. Ce partenariat, dans un contexte de raréfaction des ressources, ne se limite pas à la délivrance de subventions en numéraire. Faciliter le quotidien des associations, les accompagner dans leurs projets et les valoriser, mais aussi permettre aux nouvelles initiatives de s'épanouir, telles sont les grandes priorités que la Ville se fixe dans le cadre de sa politique de soutien au monde associatif. Ces orientations et leur déclinaison dans cette délibération-cadre ont vocation à se substituer à la charte associative de 2010.

UNE VILLE QUI FACILITE LA VIE ASSOCIATIVE

Alors que l'environnement réglementaire est de plus en plus complexe, en particulier pour les associations avec salariés, il s'agit de simplifier la relation entre la Ville et les associations, par le biais des moyens qu'elle accorde et qui peuvent être de nature très variée.

UNE PORTE D'ENTRÉE UNIQUE POUR TOUTE DEMANDE À LA VILLE

Toute association qui veut solliciter la Ville pour réserver une salle, demander une subvention, réserver du matériel, doit pouvoir trouver des réponses auprès d'un seul interlocuteur : le service Vie associative et Régie technique, installé à Agora 1901 – Maison des Associations. Il appartient ensuite aux agents de ce service d'accompagner l'association pour préciser sa demande, de faire le relais de la demande, quelle qu'elle soit, auprès des autres techniciens ou des élus de la municipalité. Grâce à cette centralisation des demandes, il s'agit d'assurer une meilleure traçabilité de l'ensemble des sollicitations et d'identifier pour les usagers des interlocuteurs disponibles et à l'écoute du monde associatif dans toute sa diversité.

UN DOSSIER DE SUBVENTION ET UN CALENDRIER D'ATTRIBUTION UNIQUES

Dans ce même souci d'efficacité et de transparence, mais aussi d'équité, la simplification d'ores et déjà engagée des demandes de subventions sera approfondie. Cela passe par un dossier unique et un calendrier commun à toutes les associations, communiqués suffisamment en amont au tissu associatif pour qu'il ait le temps de préparer sa demande.

Cela se traduira à terme par une dématérialisation totale du dossier, avec un accompagnement si besoin par le service Vie associative et Régie technique. Cette harmonisation du traitement des subventions doit permettre aux associations de connaître le plus tôt possible les financements que la Ville leur accorde pour leurs projets.

L'ensemble des subventions ordinaires seront donc votées à partir de 2018 lors d'un seul Conseil Municipal, au premier trimestre, pour donner plus de visibilité aux choix effectués par les élus. L'enveloppe globale affectée aux subventions accordées aux associations sera au préalable votée lors du budget primitif de la Ville.

Cette enveloppe pourra être ajustée, chaque année, selon les priorités d'interventions et l'évolution des moyens de la collectivité.



DES SERVICES DÉLIVRÉS AUX ASSOCIATIONS, SUR LA BASE DE L'ÉGALITÉ DE TRAITEMENT

Des critères simples et communs seront mis en œuvre pour aider à la décision des élus pour l'attribution des subventions, sur la base en particulier de l'apport des initiatives associatives soutenues aux Nazairiennes et Nazairiens. En effet, l'attribution d'un montant de subvention ne constitue pas un droit acquis. Celle-ci intervient pour soutenir des initiatives associatives, qui rentrent en cohérence avec l'intérêt général porté par la collectivité. Dans ce même esprit, la tarification des salles mises à disposition des associations sera revue pour assurer un traitement égal de chaque association et partager la prise en charge des coûts entre la Ville et les associations pour les événements nécessitant des moyens techniques spécifiques. La Ville fournit par ailleurs divers services aux associations : domiciliation à Agora 1901, mise à disposition de locaux, de plantes, affichage sur l'espace public, etc.

Afin de permettre à toutes les associations d'en profiter, la Ville va engager une réflexion pour adopter un cadre commun pour l'accès aux ressources de la Ville. Par souci de simplifier la gestion associative, il ne sera plus demandé de loyers ni de charges locatives aux associations qui bénéficient de locaux appartenant à la Ville, que celles-ci reçoivent par ailleurs des subventions de la Ville (ces subventions étant réduites du montant des charges portées par la Ville) ou non, sauf si ces associations utilisent ces locaux à des fins d'activités lucratives ou relevant d'un financement public ou privé autre. Tout en réaffirmant que les moyens dévolus, via des subventions en nature ou en numéraire, restent par nature à l'appréciation des élus, la Ville s'engage ici à assurer une transparence de l'ensemble des moyens financiers, humains et matériels fournis au monde associatif, avec la production d'un bilan annuel du soutien au monde associatif.

DES SALLES AUX CARACTÉRISTIQUES VARIÉES POUR RÉPONDRE AUX BESOINS POLYMORPHES DES ASSOCIATIONS

La Ville met à disposition une palette étoffée et variée de salles dites associatives (salle Marcel Pagnol, du Courtil Brécard, salles d'Agora 1901 – Maison des associations, etc.) ou techniques (salle Jacques Brel, Jean Bart, Salon République, etc.). La Ville va optimiser l'usage de son patrimoine de salles pour

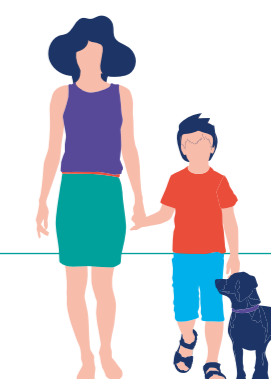
permettre à un maximum d'initiatives associatives de trouver un cadre d'expression pour leurs réunions, expositions, événements festifs, etc. Cela inclut des salles plus spécialisées comme la Galerie des Franciscains, le Fort de Villès, ou encore les salles polyvalentes adossées aux Maisons de quartier, mais aussi la future salle du bien-vivre ensemble à Saint-Marc-sur-Mer. Dans le respect du principe de laïcité, l'accès de ces salles est ouvert aux associations culturelles, comme à l'ensemble des associations.



L'ouverture d'une nouvelle salle multi-événements au sein de l'Alvéole 12, en 2018, va offrir un équipement moderne au centre-ville avec des configurations variables adaptées aux divers événements associatifs possibles, avec un équipement sono-vidéo neuf et à disposition sur place.

UNE MAISON DES ASSOCIATIONS – AGORA 1901 – LIEU DE VIE OUVERT À TOUTES LES ASSOCIATIONS

Ouverte depuis 2006, Agora 1901 offre un cadre idéal pour diverses activités associatives. Pour dynamiser ce lieu et en faire une maison de toutes les associations, petites ou grandes, nouvelles ou anciennes, un projet d'animation sera élaboré, en partenariat avec le monde associatif, pour développer les expositions temporaires et animations. De même, une refonte du règlement intérieur sera engagée avec un principe de bail non renouvelable pour certains locaux d'Agora. Par ailleurs, la Ville, déjà adhérente au Réseau national des maisons d'associations (RNMA), à l'instar de Saint-Nazaire Associations, y représentera pleinement Saint-Nazaire.



UNE VILLE QUI ACCOMPAGNE ET FAIT CONFIANCE AUX ASSOCIATIONS

UNE CLARIFICATION DE LA PLACE DES ÉLUS DANS LA VIE ASSOCIATIVE

La relation entre la Ville et les associations doit se fonder sur le respect de leur indépendance. Longtemps, la municipalité a développé une grande proximité avec certaines associations qui bénéficiaient de financements publics importants. Aujourd'hui, la reconnaissance de la spécificité du fait associatif, de l'autonomie de gestion et de choix des associations induit une place moindre des élus de la Ville au sein des instances décisionnelles. C'est pourquoi, en 2017, une réflexion sera lancée sur le rôle des conseillers municipaux dans le bureau ou le conseil d'administration d'une association nazairienne, afin d'aboutir à une règle commune pour ces représentations. D'ores et déjà, des rencontres trimestrielles entre les adjoints thématiques ou les conseillers municipaux subdélégués et les associations conventionnées pourront être mises en place. La présence des élus lors des Assemblées générales des associations subventionnées qui la solliciteront sera également renforcée.

UNE ASSOCIATION RESSOURCE AU SERVICE DES ASSOCIATIONS

La Ville a permis l'émergence et le développement de l'Office Municipal d'Action Culturelle (OMAC), devenu depuis Saint-Nazaire Associations (SNA), dont le but est d'être une association au service des associations. La municipalité réaffirme sa volonté de soutenir une fonction technique de support au quotidien de la vie associative, recentrée sur son cœur de métier: aide au montage de projets, conseil comptable et juridique, assistance pour de la création graphique. C'est au titre de ces fonctions, au cœur du projet associatif de SNA, que se construira le partenariat entre la Ville et SNA dans sa prochaine convention pluriannuelle.



LE DÉVELOPPEMENT DES CONVENTIONS PLURIANNUELLES

La réduction des financements publics est une source d'inquiétude pour les associations, dont les subventions peuvent provenir de différents services de l'État ou de plusieurs collectivités territoriales, avec des dates d'attribution parfois tardives dans l'année.

Donner de la visibilité dans le financement passe par des engagements sur des conventions pluriannuelles le plus souvent possible. S'engager sur plusieurs années auprès d'une association peut se traduire par un financement dégressif, en transparence, pour donner le temps à l'association de construire son projet et s'affranchir progressivement d'un financement public et trouver d'autres partenaires.

UN CADRE D'ÉCHANGES ET DE CONSTRUCTION DE PROPOSITIONS POUR LE MONDE ASSOCIATIF

Depuis 2010, la Ville a initié une Conférence Nazairienne de la Vie Associative (CNVA). Pour faire vivre le dialogue entre la Ville et le tissu associatif, de manière dynamique et participative, la Ville s'engage à donner un cadre renouvelé à cette instance, véritable laboratoire d'idées.

Avec pour missions l'observation des évolutions du tissu associatif, l'animation de grands débats sur la vie associative et la formulation de propositions pour l'action de la municipalité en direction des associations, cette instance doit laisser toute la place à la co-construction de solutions par et pour les associations.

UNE VILLE QUI VALORISE ET PERMET LES NOUVELLES INITIATIVES ASSOCIATIVES



APPORTER DE LA VISIBILITÉ AUX ACTIONS DES ASSOCIATIONS

Aider les associations, c'est parfois simplement leur permettre de faire connaître leurs projets et leurs activités. C'est le sens du forum des associations que la Ville veut organiser désormais chaque année. Ce temps de rencontres et de présentations, ouvert à toutes les associations, a vocation à leur permettre de se faire connaître des habitants, de montrer leurs réalisations et de partager des projets ensemble. C'est aussi pourquoi la Ville donnera, à travers ses outils de communication (magazine, affichage, réseaux sociaux, etc.), une place plus importante à la valorisation des initiatives associatives.

SOUTENIR LES NOUVELLES INITIATIVES ASSOCIATIVES

Parce que les associations sont le fer de lance de l'innovation sociale, la Ville veut soutenir leur capacité à inventer les solutions de demain aux demandes sociales mouvantes, par un appui spécifique aux nouvelles initiatives associatives. La forme que prendra cet appui sera à imaginer avec les associations et pourra se traduire par un incubateur ou une fabrique des initiatives, lieu où des moyens seraient dévolus sur une durée limitée à des porteurs de projets pour mûrir une idée, une action. Cela passe également par une part de l'enveloppe des subventions allouées aux associations dédiée aux nouveaux projets.

Saint-Nazaire, ville inventive et créative, ville de toutes les solidarités, s'engage ainsi à conforter son soutien au monde associatif et à accompagner les associations, dans leur fonctionnement au quotidien au service des habitants comme dans la construction de réponses nouvelles aux besoins des populations.





SAINT-NAZAIRE
AGIT AVEC VOUS

Ville de Saint-Nazaire
CS 40 416
44606 Saint-Nazaire cedex



saintnazaire.fr